



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

**ORU - Quartier Clou Bouchet - Lancement d'une consultation -
Etudes de programmation de la Maison Pour Tous**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050366

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les marchés de définition du Clou Bouchet portant à l'origine sur la requalification des espaces urbains ont évolué et ont abouti à la mise en place d'un véritable projet de rénovation urbaine et sociale. Plusieurs territoires de projet au sein du quartier et sur ses franges ont été identifiés comme porteur d'enjeux forts au regard des objectifs figurant dans les orientations programmatiques.

Les études se poursuivent actuellement à travers la finalisation du dossier ANRU dont le but est de mettre en œuvre le Plan d'actions à 5 ans et ce, à partir du Plan de référence global qui traduit les grands principes sur le quartier du Clou Bouchet à 15 ans.

Le secteur en limite Nord du quartier situé autour du Pôle Atlantique et qui regroupe d'ores et déjà plusieurs équipements dont le groupe scolaire Jean Zay, le Foyer des Jeunes Travailleurs, est l'un des secteurs à enjeux identifié. Les principaux objectifs du projet Atlantique sont notamment d'intégrer dans le projet territorial les différentes fonctionnalités urbaines, en création ou en restructuration, et de constituer un boulevard urbain, espace public d'échanges, d'animation et de représentation.

Pour cela, il faut donner une traduction concrète à certains besoins et attentes exprimés et pouvant être pris en compte d'ores et déjà puisqu'ils s'insèrent dans le cadre général du projet de rénovation urbaine et viennent par réciprocité le conforter. La remise à niveau d'un équipement existant tel que la Maison Pour Tous est au nombre de ces priorités.

Pour signifier le rôle de la Maison Pour Tous dans le quartier et dans la ville, il convient de :

- redonner une façade urbaine à ces équipements, signifiant l'accueil dans le quartier aux personnes extérieures
- constituer un nouveau front urbain avec l'existant, en créant de nouveaux alignements et des « vitrines »
- offrir des espaces extérieurs en cœur d'îlot et conserver les entrées côté quartier
- adapter la Maison Pour Tous aux demandes locales et plus large : spectacles, fêtes, par la réhabilitation des locaux
- créer une entrée indépendante pour la grande salle de la Maison Pour Tous

En conséquence, il est nécessaire à ce stade de mener une étude de programmation pour la remise à niveau de la Maison Pour Tous qui constitue aussi un préalable indispensable à la mise en place d'un projet coordonné et cohérent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la réalisation de l'étude de programmation pour la Maison Pour Tous ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les subventions afférentes au financement de cette étude et à signer les conventions à intervenir le cas échéant ;
- imputer les dépenses sur le budget principal 2006, Chapitre 82005001 fonction 8241 article 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

